

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

Délibération
n° 2008.07.126

**Subvention
d'Equipement
Informatique Espace
Public Numérique
avec la MJC Serge
GAINSBOURG à
FLEAC**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**SUBVENTION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE AVEC LA MJC
SERGE GAINSBORG A FLEAC**

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de technologies de l'information et des communications, la ComAGA a souhaité mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'espaces publics numériques. La délibération n° 192 du conseil communautaire du 30 septembre 2004 a validé une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

En effet, nombre d'espaces publics numériques existent aujourd'hui sans que leurs usages n'aient été optimisés au service d'une population la plus large possible. Ce projet s'inscrit prioritairement en direction des publics en difficulté afin de leur proposer l'environnement à la fois attractif et utile d'espaces publics, dans une démarche visant au désenclavement géographique et à celui des problématiques personnelles et à la socialisation. Il consiste à offrir un contenu pédagogique partagé pour l'utilisation d'espaces publics numériques ou espaces d'accès à Internet, existants ou à créer, dans l'agglomération du Grand Angoulême. Il se fonde sur un engagement partenarial autour d'un «projet éducatif» commun des acteurs locaux ouverts à la mutualisation des moyens pour une approche transversale et interactive des services. Le partenariat envisagé mobiliserait un ensemble d'acteurs du territoire : collectivités, structures privées et associatives. A terme, ce projet vise à pérenniser les usages des espaces numériques autour de projets pédagogiques partagés sur l'ensemble du territoire.

La ville de Fléac compte environ 3 600 habitants. La MJC Serge Gainsbourg regroupe les communes de Fléac, Linars et Saint Saturnin. Elle mène des actions de loisirs ou d'information en direction des jeunes et de leurs familles. Ces actions, telles qu'elles sont conçues, favorisent la mixité sociale et l'intégration des familles les plus en difficulté.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication pourraient permettre à ce public de s'ouvrir sur le monde. Aussi, la MJC Serge Gainsbourg de FLEAC, a pour objectif la création d'un espace « multimédia » situé sur la commune de Linars. C'est dans ce secteur que l'on trouve le plus grand taux de personnes sans emploi ou bénéficiaire des minima sociaux.

La mise en place de cet espace public numérique permettra au plus grand nombre d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de donner aux habitants de ces quartiers les possibilités d'insertion ou d'accès au savoir .

En conséquence, une charte entre la ComAGA et la MJC Serge Gainsbourg de FLEAC fixant les modalités du partenariat est nécessaire.

La ComAGA participe pour une intervention à hauteur de **8 000 €** pour un projet dont le coût total s'élève à 11 941 €.

Il est rappelé que ne peuvent prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu, la délibération n° 192 du conseil communautaire du 30 septembre 2004 approuvant le plan d'action général en matière de technologies de l'information et de communication,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la charte « Espace Public Numérique » associée à la délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer et à verser une subvention d'investissement à la « **MJC Serge Gainsbourg** » pour un montant de **8 000 €**.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2042 – rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 juillet 2008	<u>Affiché le :</u> 18 juillet 2008